

# MA FORMATION EN LIGNE

## MODE D'EMPLOI

1

Pour les Unités d'Enseignement 100% en ligne qui ne sont pas dispensées par l'Ipst-Cnam, pour lesquelles vous êtes inscrits dans un autre centre Cnam

Lorsque votre inscription sera effective dans le centre organisateur de l'UE, vous recevrez un courriel de leur part dans lequel vous aurez des informations concernant le cours.

2

### PRENEZ DIRECTEMENT CONTACT AVEC LE CENTRE ORGANISATEUR DE L'UE

Si vous avez un éventuel problème de connexion

Si vous souhaitez :

- ↪ vous informer sur les dates de début des cours
- ↪ connaître le déroulement des cours
- ↪ connaître les dates d'examens
- ↪ connaître vos notes, avoir une attestation de réussite

#### Contacts centres Cnam

|                            |                              |                |
|----------------------------|------------------------------|----------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes       | ara_fod@lecnam.net           | 04.78.58.19.17 |
| Bretagne                   | bzh_fod@lecnam.net           | 09.72.31.13.12 |
| Centre-Val de Loire        | cnam@cnam-centre.fr          | 02.18.69.18.30 |
| Grand Est                  | GET_foad@lecnam.net          | 03.26.36.80.00 |
| Hauts-de-France            | hdf_htt-fod@lecnam.net       | 03.22.33.65.50 |
| Île-de-France              | fod@cnam-iledefrance.fr      | 01.44.78.60.50 |
| Normandie                  | nmd_contact@lecnam.net       | 02.32.76.94.80 |
| Nouvelle-Aquitaine         | naq_info@lecnam.net          | 05.57.59.23.00 |
| Occitanie                  | lgr_contact@lecnam.net       | 04.67.63.63.40 |
| Paris                      | contact_paris@lecnam.net     | 01.40.27.23.30 |
| Pays de la Loire           | nantes@cnam-paysdelaloire.fr | 02.40.16.10.95 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | marseille@cnam-paca.fr       | 04.13.94.33.40 |



## EXAMENS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Vous recevrez une convocation de la part du CENTRE ORGANISATEUR de l'enseignement. Si vous ne recevez pas cette convocation, il vous appartient de vérifier les dates de vos épreuves de première session et éventuellement de deuxième session. Pour cela, consultez votre espace personnel sur la plateforme ENF du CENTRE ORGANISATEUR de l'enseignement ou contactez directement ce centre. Pour le centre Cnam Paris, vous pouvez également retrouver le planning en suivant ce lien : <https://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/examens-1030449.kjsp?RH=cepespreserve>

**Si vous souhaitez passer un examen à l'ipst-Cnam** (uniquement si le centre organisateur de l'UE prévoit un examen en présentiel)  
Vous devez impérativement en faire la demande auprès du service d'inscription FOAD de Toulouse. Cela doit se faire après avoir pris connaissance de la date de l'examen fixée par le centre organisateur distant. Vous devrez envoyer un courriel à l'adresse [fod-ipst@ipst-cnam.fr](mailto:fod-ipst@ipst-cnam.fr) au plus tard 15 jours avant la date de l'examen, en joignant votre convocation.

Une fois votre demande acceptée (vous recevrez une convocation par mail), vous devrez vous présenter au centre d'examen de Toulouse avec votre carte d'auditeur et une pièce d'identité. L'adresse du centre vous sera communiquée avec la convocation.



## CONNEXION A LA PLATEFORME NUMERIQUE DE FORMATION

### VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Dès que votre dossier d'inscription est enregistré informatiquement, vous recevrez un mail automatique vous donnant :

- Votre identifiant
- Votre mot de passe

Pour avoir accès à votre espace numérique **LECNAM.NET**

### **ATTENTION ce mail peut passer dans vos SPAMS**

S'il s'avère que vous n'avez pas reçu le mail, rendez-vous sur [lecnam.net](http://lecnam.net)  
Votre identifiant se compose de vos prénom et nom  
prenom.nom.auditeur et vous faites «mot de passe oublié»

## VOTRE EMPLOI DU TEMPS

Il sera sur votre **ESPACE NUMÉRIQUE** dans la rubrique **MES ENSEIGNEMENTS**

## RÉGLEMENTATION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Conformément à nos conditions générales de vente, vous avez **un délai de 10 jours** à compter de la signature de votre dossier d'inscription pour vous rétracter et demander le remboursement du coût de vos UE. **Le droit annuel reste acquis au Cnam.**

Passé ce délai de 10 jours, aucun remboursement ne sera possible.

## ENGAGEMENT DE SUIVI DE FORMATION

Vous vous engagez à suivre régulièrement les enseignements pour lesquels vous êtes inscrit pour l'année en cours, à effectuer les travaux demandés par les enseignants et à vous présenter aux examens.